



ADAR FLANDRE MARITIME

Siège social : 25 rue du SUD à DUNKERQUE 59140
DUNKERQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2025

Cabinet 2G AUDIT

Siège social : 1 Avenue PAUL MICHONNEAU, 62 000 ARRAS

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de Franc

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'ADAR FLANDRE MARITIME

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ADAR FLANDRE MARITIME relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposé dans cette partie ainsi que dans la note sur les impacts significatifs sur les comptes de l'application de ce nouveau règlement.

Justification des appréciations

en application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Variations significatives de l'exercice en fonction des seuils définis et notamment sur les subventions de fonctionnement perçus
- Application pour ce premier exercice du règlement ANC 2022-06

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

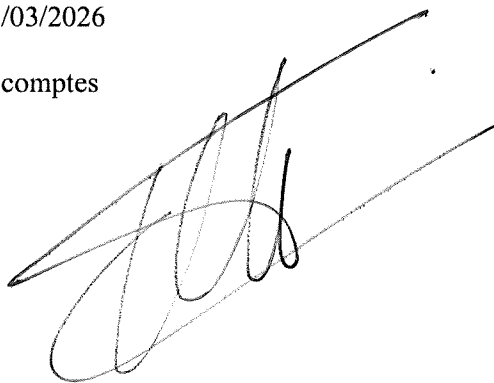
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à ARRAS, le 23/03/2026

Le commissaire aux comptes

2G AUDIT

Germain GLORIAN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the text 'Le commissaire aux comptes' and '2G AUDIT'.

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	127 880	125 389	2 491	
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	108 000		108 000	
	Constructions	1 332 352	75 391	1 256 961	216 788
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	38 462	19 643	18 819	29 920
	Autres immobilisations corporelles	547 024	250 522	296 502	140 291
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				800 000
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	467 956		467 956	447 703
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	6 120		6 120	9 867
	TOTAL (II)	2 627 794	470 945	2 156 849	1 644 570
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	16 816		16 816	10 844
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				16 520
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 108 742	222 691	886 051	1 119 574
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	820 617		820 617	811 404
	Charges constatées d'avance	14 279		14 279	25 857
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 044 764		2 044 764	2 449 226
	TOTAL (III)	4 005 218	222 691	3 782 527	4 433 426
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	6 633 012	693 636	5 939 376	6 077 995
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				474 076	457 570
(2) dont créances à plus d'un an					

SAS 2G AUDIT

Bilan Passif

31/12/2025

31/12/2024

Règlement ANC 2022-06

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	119 030	119 030
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	849 476	598 700
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	291 909	250 776
	Total des fonds propres (situation nette)	1 260 415	968 506
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 260 415	968 506
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	7 129	28 887
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	31 251	93 157
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	38 380	122 044
Provisions	Provisions pour risques	255 989	747 652
	Provisions pour charges	699 435	745 641
	Total des provisions	955 424	1 493 293
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	377 033	398 172
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 170	226 076
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	2 812 718	2 360 851
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 952	
	Autres dettes	336 702	270 130
	Produits constatés d'avance (1)	27 584	238 923
	Total des dettes	3 685 157	3 494 153
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	5 939 376	6 077 995
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	291 908,52	250 775,56
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	3 325 055	3 117 121
	(2) Dont emprunts participatifs		

SAS 2G AUDIT

Association AIDE A DOMICILE EN ACTIVITES REGROUPEE
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

12 mois

12 mois

PRODUITS D'EXPLOITATION

Cotisations	30 859	30 403
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	9 268 375	8 865 385
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions	2 844 547	2 665 063
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		51 575
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	786 768	612 161
Utilisations des fonds dédiés	88 653	27 336
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	4 500	
Autres produits	64 501	8 356
Total des produits d'exploitation	13 088 202	12 260 280

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Achats de matières et autres approvisionnements		
Variation de stocks	(5 972)	10 844
Autres achats et charges externes	852 067	913 035
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	961 169	864 192
Salaires	8 327 963	7 891 049
Cotisations sociales	2 007 061	1 673 597
Dotation aux amortissements et dépréciations	238 471	211 836
Dotation aux provisions	56 595	655 867
Reports en fonds dédiés	7 129	57 764
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	3 548	
Autres charges	372 033	112 793

Total des charges d'exploitation

12 820 063

12 390 977

RESULTAT D'EXPLOITATION

268 139

(130 697)

SAS 2G AUDIT

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			268 139	(130 697)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		2 225	10 568
	Autres intérêts et produits assimilés		60 782	47 233
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			63 007	57 802
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		13 907	5 394
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			13 907	5 394
RESULTAT FINANCIER			49 100	52 408
RESULTAT COURANT avant impôts			317 239	(78 289)
Produits exceptionnels				377 451
Charges exceptionnelles			6 770	45 851
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(6 770)	331 601
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			18 561	2 536
TOTAL DES PRODUITS			13 151 210	12 695 533
TOTAL DES CHARGES			12 859 301	12 444 757
EXCEDENT ou DEFICIT			291 909	250 776
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

SAS 2G AUDIT

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 939 376** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 151 210** euros et un total **charges** de **12 859 301** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **291 909** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association ADAR Flandres Maritime a pour objet social de :

Accompagnement de toutes les personnes de la petite enfance au grand âge notamment les personnes fragiles et/ou sollicitant un service à la personne. Elle propose un accompagnement sur les plans matériel, moral et social contribuant à réaliser les projets de vie des personnes qu'elle accompagne.

L'ADAR a également pour but de rechercher des solutions innovantes dans l'objectif de maintenir prioritairement la solution du domicile ainsi que celui de prévenir et limiter la perte d'autonomie.

Pour atteindre son but, l'association est un lieu de rencontre et de réflexion des représentants des collectivités publiques et organismes sociaux, des professionnels de santé, du médico-social et du social, des personnes accompagnées et de leurs représentants, afin :

- de recenser, d'analyser les besoins exprimés par les populations, les associations et les élus des collectivités territoriales afin de réfléchir à de nouvelles réponses correspondant aux besoins et attentes des personnes,
- de concevoir, d'adapter, développer et de coordonner des actions partenariales de prévention, de dépistage, d'information et d'intervention d'aide, d'animation et de soins se rapportant à son objet,
- de créer et gérer, en son titre propre, ou en partenariat, des établissements et/ou services de santé, sociaux et médico-sociaux ainsi que des activités commerciales en vue :
- d'accueillir, écouter, informer et conseiller ces personnes et leur entourage,
- de proposer des solutions à domicile via un service autonomie à domicile qui intervient auprès des personnes âgées en perte d'autonomie ou malades, des personnes en situation de handicap ou des

Annexe Comptable

personnes adultes atteintes des pathologies chroniques ou présentant une affection de longue durée,

- d'offrir des prestations de services à la personne relevant de la déclaration et de l'agrément en mode prestataire ou mandataire,
- d'assurer la permanence des soins des personnes à domicile par des services de soins infirmiers à domicile, par des centres de soins infirmiers, par des services d'hospitalisation à domicile ou, des centres de ressources territoriaux...
- de déployer des actions de soutien aux proches aidants comme des prestations de répit (relayage, le baluchonnage, ateliers...),
- de créer du lien social dans les quartiers et auprès des personnes accompagnées par l'ADAR.
- de proposer des actions de prévention,
- d'accueillir et d'héberger de façon continue ou temporaire des personnes dans des établissements d'accueil ou d'hébergement sociaux ou médico-sociaux ou de droit commun,
- d'impulser et gérer des solutions d'habitats,
- de développer des solutions aux services des populations.

FAITS CARACTERISTIQUES

Création de deux nouvelles actions CRT14 et CRT15.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice sont établis conformément au nouveau Plan Comptable Général défini par le règlement ANC n° 2022-06, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, et appliqué ici au présent exercice comptable.

En raison de ce changement de référentiel, certains postes des états financiers ont été retraités depuis l'ouverture de l'exercice : suppression des comptes de transferts de charges et nouvelle définition du résultat exceptionnel notamment.

Il appartiendra au lecteur de tenir compte de cette réforme du Plan Comptable Général dans l'analyse et le comparatif des comptes annuels N/N-1.

SAS 2G AUDIT

Annexe Comptable

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la méthode des coûts historiques.

Les modes et méthodes d'évaluations spécifiques à divers postes des comptes annuels sont décrits ci-après.

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

1- Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciels 5 ans
- Constructions 20 ans
- Matériel et outillage industriels 3/ 5/10 ans
- Matériel de transport 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3/ 4/ 5 ans
- Mobilier 10 ans
- Autres 5/ 10 ans

La comptabilisation en charges des frais liés à l'acquisition du bâtiment.

Nous avons ensuite décomposé la structure de la manière suivante :

- 10% pour la partie terrains non amortissables.

Annexe Comptable

- 90% pour la partie constructions.

Le cout d'acquisition est également décomposé par composant de la manière suivante :

- Gros oeuvres : 70%
- Electricité : 5%
- Agencement : 10%
- Toiture : 10%
- Façades, étanchéité: 5%

2 - Immobilisations financières :

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

3 - Stocks et en-cours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

4 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5 - Valeur mobilière de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

SAS 2G AUDIT

Annexe Comptable

6 - Disponibilité

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

7 - Les fonds propres

Les fonds propres sont constitués par des apports des membres ou des affectations de fondateurs, de personnes physiques, de personnes morales, d'autorités administratives et, au fur et à mesure de la vie de l'entité, par les résultats de l'entité.

Les fonds propres sans droit de reprise sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

S'agissant de fonds propres avec droit de reprise, la convention d'apport fixe les conditions (événement dont la survenance justifie la reprise du bien ou des fonds apportés tel que, par exemple, la dissolution de l'entité) et les modalités de reprise du bien (bien repris en l'état, bien repris en valeur à neuf,...).

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan. Elles sont rattachées aux résultats au même rythme que la déduction des amortissements des biens auxquels elles se rapportent. Un produit exceptionnel est alors constaté.

8 - Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Ils sont comptabilisés, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- subventions d'exploitation ;
- contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le

Annexe Comptable

crédit du compte 789 « Utilisations de fonds dédiés »

10 - Changement de méthodes - Provisin charge à payer compte épargne temps

La provision à payer était comptabilisé en provision pour risques en raison de sa méthode de calcul qui était globalisé. Depuis un exercice, le logiciel de paie permet de calculer de façon précise ce montant.

Nous avons décider de reclasser cette provision en charges à payer.

Sur l'exercice 2025, cela génère une extourne de provision de 102 800 euros en compte 78152 et une charge à payer de 169 143 euros au lieu de 66 343 euros dans la masse salariale.

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

La provision IFC valorise le montant des engagements retraite existant pour l'ensemble des salariés présents au 31/12/2025. Les engagements sont calculés au regard de :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Ancienneté du salarié au sein de l'association avec calcul d'un taux d'ancienneté à terme
- Table de mortalité 2000/2002 (indice de mortalité)

Ils sont majorés des charges sociales patronales selon le taux moyen de 35.63%.

Pour l'année 2025, la valorisation des IFC figure au passif du bilan, dans la catégorie des provisions pour un montant de 515 200 €.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux comptes figurant aux comptes de l'exercice s'élèvent à 24 600 euros TTC.

Les honoraires sont relatifs à sa mission de contrôle légal des comptes de notre association.

REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil d'administration de notre association ne sont pas rémunérés. Ils assurent leurs fonctions et missions à titre bénévole.

Concernant la Direction, ces informations ne peuvent pas vous être fournies sans permettre d'identifier la situation d'un membre déterminé de cette catégorie.

SAS 2G AUDIT

Annexe Comptable

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

Néant

LEGS, DONATIONS & ASSURANCE VIE

Néant

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYEES

Montants des concours publics & subventions octroyées sur l'exercice

Informations sur les principaux concours publics et subventions octroyés dans l'exercice			
Intitulé	Nature	Catégories d'autorités administratives	Montants
CPOM	Subvention	Conseil Départemental	1 131 676
Financement Avt 43	Subvention	Conseil départemental	1 199 521
Dotation APA/PCH	Subvention	Conseil Départemental	150 699
Habitat Inclusif	Subvention	Conseil Départemental	59 900
Exploitant CAF	Subvention	CAF	105 899
Financement CRT 14	Subvention	ARS	53 680
Financement CRT 15	Subvention	ARS	65 847

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dans son Art. 211-2, l'ANC 2018-03 précise que les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Nous vous précisons que les comptes annuels ne valorisent pas les contributions volontaires en

SAS 2G AUDIT

Annexe Comptable

nature, au regard de leur faible importance.

VENTILATION DE L EFFECTIF MOYEN EN 2025 :

Par catégorie:

Cadre : 7.1 ETP
Technicien : 19 ETP
Employé : 281.9 ETP
Total : 308.00 ETP

MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS

Néant

TRANSACTION EFFECTUEES AVEC DES CONTREPARTIES

Néant

ENGAGEMENT HORS BILAN

Souscription d'un emprunt d'un montant de 400 000€ en 2024, au profil de l'achat de l'immeuble 21 rue du sud à Dunkerque.

Un compte à terme à été nanti en garantie d'un prêt pour 400 000 €.

A chaque date anniversaire du compte à terme, il est automatiquement reconduit pour le montant du capital restant à verser.

Au 31 décembre 2025, le montant du compte à terme nanti est de 385 272,72 euros.

AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

Le CRT14 et le CRT15 sont financés par l'ARS. Au 31 décembre 2025, les sommes non engagées ont été mise en compte 467 "Autres comptes créditeur" dans l'attente de la validation du financeur.

SAS 2G AUDIT

Annexe Comptable

Vous trouverez ci-dessous les comptes de résultats de ces deux actions :

Nom de l'action	CRT 14	CRT 15
Total produits	53 680,08	65 846,72
Total charges	53 680,08	65 846,72
Résultat	0,00	0,00

Vous trouverez ci-dessous les impacts significatifs de l'application au règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des normes comptables :

Poste	Compte de résultat 2025 conforme au plan comptable	Compte de résultat selon l'ancien plan comptable	Compte de résultat 2024 selon l'ancien plan comptable
Subventions	154 396		
Produits de cessions d'immobilisations	4 500		
Autres produits	55 885		
Produits d'exploitation	214 781	0	0
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	3 548		
Autres charges	241 153		
Charges d'exploitation	244 701	0	0
Impact sur le résultat d'exploitation	-29 920	0	0
Produits exceptionnels		214 781	377 451
Charges exceptionnelles		244 701	45 369
Résultat exceptionnel	0	-29 920	332 082
Total	-29 920	-29 920	332 082

Poste	Compte de résultat 2025 conforme au plan comptable	Compte de résultat selon l'ancien plan comptable	Compte de résultat 2024 selon l'ancien plan comptable
Transferts de charges		378 390	391 864
Subventions	3 712		
Autres refacturations	30 982		
Autres produits			
Produits d'exploitation	30 982	378 390	391 864
Masse salariale	-347 408		

SAS 2G AUDIT

Annexe Comptable

Autres charges			
Charges d'exploitation	-347 408	0	0
Total	378 390	378 390	391 864

SAS 2G AUDIT

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/202
			Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	124 807		3 480	407	127 880
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124 807		3 480	407	127 880
CORPORELLES	Terrains			108 000		108 000
	Constructions sur sol propre	216 788		315 564	(800 000)	1 332 352
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	61 121		4 849	27 507	38 462
	Instal., agencement, aménagement divers	101 230		30 368	86 706	44 892
	Matériel de transport	198 187		131 679	39 732	290 135
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	212 468		63 853	64 324	211 998
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours	800 000			800 000	
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 589 794		654 313	218 269	2 025 838
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	457 570		69 474	52 968	474 076
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	457 570		69 474	52 968	474 076
	TOTAL	2 172 171		727 267	271 644	2 627 794

SAS 2G AUDIT

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		124 807	582		125 389
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		124 807	582		125 389
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre			75 391		75 391
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		31 201	12 401	23 959	19 643
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		84 090	7 018	86 706	4 402
	Matériel de transport		134 117	28 663	39 732	123 048
	Matériel de bureau, mobilier		153 387	34 009	64 324	123 072
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		402 795	157 482	214 721	345 556
	TOTAL		527 601	158 065	214 721	470 945

SAS 2G AUDIT

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Pour litiges	707 652		451 663	255 989
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	745 641	56 595	102 800	699 435
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	40 000		40 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 493 293	56 595	594 463	955 424
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers	328 226	86 770	192 304	222 691
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	328 226	86 770	192 304	222 691
TOTAL GENERAL	1 821 519	143 364	786 768	1 178 116
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		143 364	786 768	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

SAS 2G AUDIT

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	467 956	467 956	
	Autres immobilisations financières	6 120	6 120	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	256 596	256 596	
	Autres créances clients, usagers	852 146	852 146	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	129 668	129 668	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	690 949	690 949	
	Charges constatées d'avance	14 279	14 279	
	TOTAL DES CREANCES	2 417 715	2 417 715	
	Prêts accordés en cours d'exercice	68 674		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	48 421		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	377 033	16 931	74 151	285 950
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	110 170	110 170		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 811 477	1 811 477		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	745 694	745 694		
	Impôts sur les bénéfices	21 687	21 687		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	233 859	233 859		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20 952	20 952		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	336 702	336 702		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	27 584	27 584		
	TOTAL DES DETTES	3 685 157	3 325 055	74 151	285 950

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts dettes associés (personnes physiques)

16 333

SAS 2G AUDIT

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Règlement ANC 2022-06					
Fonds propres sans droit de reprise	119 030				119 030
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	598 700	250 776			849 476
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	250 776	(250 776)	291 909		291 909
Situation nette	968 506		291 909		1 260 415
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	968 506		291 909		1 260 415

SAS 2G AUDIT

Variation des Fonds Reportés

Fonds reportés clôture 31/12/2024	Report	Utilisation	Fonds reportés clôture 31/12/2025
--------------------------------------	--------	-------------	--------------------------------------

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Néant

TOTAL

SAS 2G AUDIT

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025 dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global
Subventions d'exploitation						
AVP	2 140		2 140			
Projet "Bien Vieillir"	26 747		26 747			
Phosphorage		7 129				7 129
Contributions financières d'autres org.						
Projet "Relayage"	5 000					5 000
Projet "Vélo et vous" - Partenord	5 000		4 493			507
Contribution FDF - Investissement	17 393		6 285			11 108
Habitat aménagement	8 000		77			7 923
Fondation chargé de mission	47 075		47 075	47 075		
CPAM	3 976		3 976			
AG2R TREMLIN	6 714					6 714
Ressources liées à la générosité du public						
TOTAL	122 044	7 129	90 793	47 075		38 380

SAS 2G AUDIT

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			14 279
Divers		14 279	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES

Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES

TOTAL	14 279
--------------	---------------

SAS 2G AUDIT

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			27 584
0		27 584	

Produits constatés d'avance - FINANCIERS

Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS

TOTAL	27 584
-------	--------

SAS 2G AUDIT

Legs, donations et assurances-vie

31/12/2025

31/12/2024

PRODUITS

Montant perçu au titre d'assurances-vie

Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9

Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations

Total des produits

CHARGES

Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Report en fonds reportés liés aux legs ou donations

Total des charges

SOLDE

SAS 2G AUDIT

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits

31/12/2025

31/12/2024

Dons en nature

Néant

Prestations en nature

Bénévolat

Total

Répartition par nature de charges

31/12/2025

31/12/2024

Secours en nature

Mise à disposition gratuite de biens

Prestations

Personnel bénévole

SAS 2G AUDIT

Total

